

DELIBERATION N°25/2022

Le **Mardi 21 juin 2022** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en format mixte (présentiel et distanciel) dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 9/06/2022

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	x			TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre			x	BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck	x			CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	x			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François			x	LEVANNIER Caroline	
	MONTBLANC Jean-Claude	x			GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel			x	JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain			x	BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas			x	ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut			x	VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier			x	FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel		x			
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian	x			RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre			x	MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry			x	BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie		x		VIAL Cédric	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	

TOTAL	12	2	13	0
TOTAL VOTANTS	14			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220621-DEL25-2022-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

DELIBERATION N°25/2022

Objet : ACQUISITION

Opération 22-546 : Saint François Longchamp – Alpage de Costerg

Demandeur : Saint François Longchamp

Axe : Espaces agricoles et naturels

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

La Commune de Saint François Longchamp sollicite l'EPFL pour acquérir l'alpage de Costerg qui représente 101 ha d'un seul tenant sur le domaine skiable, avec 5 bâtiments vétustes, un accès carrossable, une bonne ressource fourragère et plusieurs points d'eau. Cette acquisition répond prioritairement à un objectif agricole qui est d'orienter une exploitation laitière vers une livraison à la coopérative de la Chambre. Cette dernière est la plus petite des coopératives de Beaufort et pourrait se trouver en difficulté du fait d'une baisse passée des volumes livrés. Il est envisagé que cet alpage accueille des vaches laitières et que la partie haute, plus escarpée soit dévolue à des caprins. Par ailleurs, des sentiers randonneurs et VTT sont existants et les bâtiments vétustes pourraient être reconvertis avec une vocation touristique, notamment un restaurant d'altitude.

Cette acquisition se ferait par l'intermédiaire la SAFER, la vente étant accompagnée d'un cahier des charges.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint François Longchamp	A484	MONTAGNE DE COSTERG	2 340 m ²	Sols	Ns	530 000 €
	A485	MONTAGNE DE COSTERG	1 295 m ²	Landes (Friche)	As	
	A486	MONTAGNE DE COSTERG	6 430 m ²	Landes (Friche)	As	
	A489	LA BUFFAZ	38 580 m ²	Landes (Friche)	As-Ns	
	A491	LA BUFFAZ	59 500 m ²	Pâtures/Pâturages (Pâture plantée)	As	
	A492	MONTAGNE DE COSTERG	16 880 m ²	Landes (Friche)	As	
	A1324	MONTAGNE DE COSTERG	304 814 m ²	Pâtures/Pâturages (Pâture plantée)	As	
	A1327	MONTAGNE DE COSTERG	49 540 m ²	Pâtures/Pâturages (Pâture plantée)	As	
	A1557	MONTAGNE DE COSTERG	351 705 m ²	Pâtures/Pâturages (Pâture plantée)	As-Ns	
	A1559	MONTAGNE DE COSTERG	151 851 m ²	Pâtures/Pâturages (Pâture plantée)	As-Ns	
	A1560	MONTAGNE DE COSTERG	34 057 m ²	Pâtures/Pâturages (Pâture plantée)	As	
TOTAL			1 016 992 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus.

Le 27/06/2022

Le Président

Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220621-DEL25-2022-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022